



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 16-06-2026 /

Dossier complet le : 16-06-2026 /

N° d'enregistrement : 019131/KK P

1 Intitulé du projet

Projet solaire photovoltaïque au sol de Saint-Pons

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

JLC ENVIRONNEMENT

Raison sociale

SAS JLC ENVIRONNEMENT

N° SIRET

10517335500014

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

BARASC

Prénom(s)

Jean-Luc

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet envisagé consiste en l'installation d'un parc photovoltaïque situé sur une friche agricole depuis plus de 20 ans, accueillant aujourd'hui des déchets non dangereux sur la commune de Campagnan (34) pour une puissance de 999KWc.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif visé est l'installation puis l'exploitation d'une centrale photovoltaïque permettant la production d'énergie renouvelable. De ce fait, il permettra de répondre aux objectifs visés par la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) en terme de développement des énergies renouvelables. A l'échelle locale, le projet permettra de valoriser une friche inexploitée et de potentiellement fournir de l'énergie verte localement sur la commune.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase de travaux devrait s'exécuter dans un délai approximatif de 4 mois. L'implantation de la centrale photovoltaïque nécessite les aménagements suivants : - Création des fondations des dispositifs de fixation des panneaux photovoltaïques, pose des piliers de support et ancrage des pieux. Les fondations en pieux battus permettent de limiter l'impact sur le sol en vue d'un démantèlement de la centrale à terme et d'une remise en état du terrain. - Montage des structures et installation des modules photovoltaïques. - Mise en place des onduleurs. - Mise en place d'un poste de transformation destiné à élever la tension du courant produit. - Mise en place d'un poste de livraison permettant l'injection de l'électricité produite au réseau électrique contenant les compteurs d'énergie. - Mise en place d'une tranchée permettant de faire passer les câbles. À savoir que compte tenu de la petite taille du projet, il peut être envisagé de se raccorder directement sur le poste HTA/BT le plus proche, sous réserve de l'avis de Enedis, qui réalisera à terme les travaux de raccordement. Une convention de raccordement sera établie à l'obtention des autorisations administratives nécessaires.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Lorsque la mise en service est faite, la phase d'exploitation prend le relais et divers entretiens sont nécessaires au bon fonctionnement de l'installation. La maintenance se fera de 2 manières : - Préventive : 1 à 2 passages par année directement sur site pour nettoyer et vérifier l'état des modules photovoltaïques, vérifier le serrage des boulons et l'intégrité visuelle des structures métalliques. - Curative : En cas de panne ou matériel défectueux (panneaux, câbles, transformateurs, onduleurs...) les équipes de maintenance se rendent sur site pour effectuer les réparations nécessaires. La centrale sera exploitée pour une durée de 30 ans. Le site sera clôturé et bénéficiera d'une gestion et surveillance à distance. Le projet ne générera aucune nuisance (bruit, pollution...). À terme de la période d'exploitation, le projet sera entièrement démantelé. Les modules seront collectés par PV Cycle et recyclés dans l'usine la plus proche du projet. L'ensemble des autres composants seront recyclés ou valorisés selon les filières approuvées.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet n'a pas encore été soumis à des procédures administratives. Faisant suite à la demande de cas par cas, le projet sera soumis à une procédure de déclaration préalable.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Nombre de tables : Surface réelle des panneaux : Surface projetée des panneaux : Surface clôturée	(90, tables) (4506, m ²) (4234, m ²) (1.1, Ha)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. :

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le document d'urbanisme en vigueur est un Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le foncier se trouve dans une zone A du présent PLU.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune est couverte par un plan de prevention des risques inondations approuve, mais le site ne fait parti d'aucun zonage de ce dernier.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Une zone Natura 2000 se trouve à environ 550m du site, sur la Plaine de Villeveyrac Montagnac, sur la commune de Saint-Pargoire.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet n'a pas besoin d'être relié au réseau d'eau potable ou d'assainissement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le chantier de construction du site, mettant en œuvre des engins de chantier entraîne des perturbations temporaires sur la faune présente.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site se trouve à 550 m de la zone Natura 2000 de la « Plaine de Villeveyrac-Montagnac ». Celle-ci est caractérisée par la présence de certaines espèces d'oiseaux. L'état actuel du site ne présente que peu d'intérêt pour les espèces concernées et sa faible surface réduit grandement la perte d'habitat potentiel liée au projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet sera conforme aux exigences du décret du 29 décembre 2023 définissant les caractéristiques techniques des installations de production d'énergie photovoltaïque exemptées de prise en compte dans le calcul de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Trafic routier pendant les phases de chantier. Pas ou tres peu de trafic pendant l'exploitation.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Nuisances sonores ephemerres pendant la phase de travaux mais pas en phase d'exploitation.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Le chantier entrainera des vibrations une dizaine de jour lors du battage des pieux.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet se situe en dehors de toutes zones de protection liées au patrimoine. Une attention particulière sera portée sur l'insertion paysagère du projet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	La parcelle a accueilli une activité viticole, abandonnée après arrachage des vignes en 2003.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet se situe en peripherie de la commune de Campagnan et en dehors de tout zonage ecologique ou patrimonial. Son usage anciennement agricole en font une parcelle peu propice au developpement de la biodiversite. Le projet n'aura pas d'incidence particuliere sur son environnement (pas de terrassement ou d'artificialisation des sols). Il se situe sur une site ou les enjeux environnementaux sont reduits.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Il est convenu la mise en place de plusieurs mesures : - Respect du calendrier ecologique pour la realisation des travaux d'ouverture de chantier : les operations de nettoyage du site devront etre realisees entre septembre et mars. - Controle de la non-propagation des especes exotiques envahissantes en phase chantier. Les risques de pollution accidentelles sont tres limites : les locaux techniques seront installes sur une cuvette de retention etanche, afin de recuperer l'ensemble des polluants potentiels en cas de fuite. Dans l'hypothese ou malgre toutes les precautions prises par le maitre d'ouvrage une pollution est constatee, La societe mettrait en place un plan d'urgence de gestion de la pollution concerne, afin de minimiser l'ensemble des impacts sur l'environnement. Concernant l'impact sur le paysage : - Vegetalisation en peripherie du site maintenu

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se trouve sur une friche agricole, delaissee depuis plus de 20 ans et laisse place a des depots de certains dechets non dangereux pouvant justifier un faible enjeu agricole. Par ailleurs, le projet se conformera au decret du 29 decembre 2023 et sera exempté du calcul de la consommation d'ENAF. Le projet photovoltaïque ne genere aucun dechet et aucune nuisance sonore. L'installation d'un parc photovoltaïques sur le site vise aura donc un impact global tres limite sur son environnement.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)